



Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable

Adresse de gestion : appt1, 8 allée de Pomarède – 31670 Labège

- Téléphone: 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

ACTE D'ENGAGEMENT

Gymnase - Complexe sportif D'AYGUESVIVES

Allée des Droits de l'Homme et du Citoyen
31450 - AYGUESVIVES

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

SCIC ICEA

Le prologue -815 la pyrénéenne

31670 Labège

T 09 52 00 02 06

T 06 70 30 31 42

Personne responsable du marché : la SCIC ICEA ayant pour signataire Monsieur Jean-Paul GARDETTE, son Président, est compétent pour signer le marché

Objet du marché :

Le présent marché concerne la production décentralisée d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sur :

le Gymnase - Complexe sportif, Allée des Droits de l'Homme et du Citoyen

31450 - AYGUESVIVES

Article 2 – Engagement du candidat sur le prix et les délais

Nom, prénom et qualité du signataire :

Sébastien CASSU, Gérant de la société
ECOTECHIC

Adresse 41 rue Paule Raymondin

CP : 31200 Ville : TOULOUSE

Téléphone : 0562728893

☐

Agissant pour mon propre compte ;

☒

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse)

Je m'engage à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

Cette offre, exprimée en euros, porte sur l'ensemble des travaux, fournitures ou prestations de services définis dans le cadre des documents du présent marché :

Montant de l'offre de base :

Montant hors TVA

45 380,03 €

Taux de la TVA

9 076,01 €

Montant TTC

54 456,03 €

Le devis détaillé est joint au présent document.

Montant (TTC) arrêté en lettres :

Cinquante-quatre mille quatre cent
cinquante-six euros et trois centimes

Article 3 – Modalité de règlement

Compte à créditer – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro : 30004790592

Banque : CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31

IBAN : FR76 1310 6005 0030 0047 9059 239

Mode de règlement : ☒ Virement

Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture.

Article 4 - Conditions de règlement

Des acomptes peuvent être versés au titulaire au fur et à mesure de l'exécution des prestations, les modalités de versement de ces acomptes sont définies dans le CCAP.

Le titulaire (rayer la mention inutile)

~~Refuse le versement de l'avance prévue aux articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.~~

Accepte le versement de l'avance prévue aux articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et s'engage à fournir une garantie à première demande égale à 5 % du marché, si le marché est supérieur à 50 000 € H.T.

Retenue de garantie :

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée à chaque paiement.

A TOULOUSE, le 14 / 08 / 19

Le candidat,

(Entreprise)

SARL ECOTECNIC
ZAC de Gabardie - 41 rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE
05 62 72 88 93 - contact@ecotecnic.fr
SARL au capital de 105 000€ - RCS TOULOUSE
SIRET : 513 557 769 00025

